

Conditions particulières de vente Terra Nobilis

Sauf mention contraire, les conditions particulières de vente Terra Nobilis s'appliquent à tous nos voyages. Elles peuvent être complétées ou corrigées par d'éventuelles conditions spécifiques à un circuit ou un séjour qui seront alors mentionnées dans nos programmes. Sauf mention contraire, les caractéristiques, les conditions particulières et le prix du voyage indiqué dans le catalogue, la brochure et/ou la proposition commerciale, seront contractuels dès la signature du bulletin d'inscription. Toute inscription à un voyage implique la connaissance et l'acceptation des conditions particulières de vente développées dans cette page.

Inscription et paiement :

Terra Nobilis ne considère une inscription comme définitive qu'à réception d'un bulletin d'inscription daté et signé. A plus de 35 jours de la date du départ, l'inscription doit être accompagnée d'un acompte de 30% du montant total du voyage. Une réservation effectuée par téléphone ne sera effective qu'à réception du bulletin d'inscription accompagné de l'acompte, ou le cas échéant du solde.

La facture est adressée au client dans les 10 jours qui suivent l'inscription. Le solde du voyage devra nous parvenir au moins 35 jours avant le départ, sans rappel de notre part. En cas d'inscription à moins de 35 jours le règlement intégral des prestations sera exigé.

Dans le cas où celui-ci ne nous parviendrait pas en temps voulu, nous considérerons l'inscription comme une annulation du fait du client. Les conditions d'annulation s'appliqueront et si l'acompte versé ne couvre pas les frais, Terra Nobilis est en droit d'exiger le règlement de la différence.

Conditions et frais d'annulation :

Toute annulation de votre part devra nous être notifiée par courrier recommandé avec accusé de réception. La date apposée par la Poste sera retenue comme date d'annulation pour la facturation des frais. L'annulation de son inscription par le client entraînera l'exigibilité des frais suivants :

- au delà de 60 jours avant le départ : 15 % du prix total du voyage avec un minimum de 100 € de frais par personne
- entre 60 et 31 jours : 30 % du prix total du voyage
- entre 30 et 21 jours : 40 % du prix total du voyage
- entre 20 et 10 jours : 65 % du prix total du voyage
- entre 9 et 5 jours : 75 % du prix total du voyage
- moins de 5 jours : 100 % du prix total du voyage

Aucun remboursement n'est effectué dans les cas suivants :

- Le défaut d'enregistrement, au lieu de départ du voyage aérien à forfait.
- L'absence de documents nécessaires à la réalisation du voyage tels passeports, visas, certificats de vaccination et autres.
- Les frais d'annulation des compagnies aériennes peuvent être très spécifiques sur certains vols ou certaines destinations. Dans ce cas, ils seront indiqués dès la réservation du voyage. Certaines prestations comprises dans nos voyages tels que des billets de spectacles musicaux, de théâtre ou d'exposition, des billets de compagnies low cost, ne seront pas remboursés après le paiement de l'acompte. Les frais d'annulation appliqués en sus porteront alors sur les prestations restantes. Le bulletin d'inscription en portera la mention.

Les frais de visa et d'assurance engagés ne sont pas remboursables

Conditions de réalisation :

Nombre de participants – Les tarifs de nos voyages sont calculés à une date précise suivant des conditions économiques en vigueur et sur la base d'un nombre minimum de personnes. En cas de participation insuffisante nous serons dans l'obligation d'annuler le voyage. Les participants auront alors le choix de se reporter sans frais sur un autre voyage ou de se faire rembourser les sommes versées sans autre indemnité. Nous pourrions aussi choisir de maintenir le voyage moyennant un supplément mentionné dans le catalogue et/ou les brochures détaillées.

Modifications éventuelles des programmes – La réalisation technique d'un voyage exige l'existence de contrats passés longtemps à l'avance avec de nombreux prestataires. Il est donc impossible de garantir qu'aucun impondérable technique ne viendra modifier les données initiales d'un programme. Pour des modifications survenant avant le départ (changement de jour de vol ayant une répercussion sur la durée du programme, changement d'horaire imposé par une compagnie aérienne), le voyageur sera prévenu par courrier et pourra accepter ces changements sans possibilité de recourir contre eux ultérieurement ou bien demander un remboursement des sommes versées. Lorsque ces modifications ont lieu pendant le voyage, seules les prestations non fournies ou non remplacées seront remboursées. Le voyageur ne pourra prétendre à des dommages et intérêts ou indemnités.

Calcul et révision des prix :

Conformément à la loi, nous pouvons nous trouver dans l'obligation de modifier nos prix et nos programmes pour tenir compte :

- des variations du coût des transports, liées notamment au coût des carburants ;
- de la variation des redevances et taxes afférentes aux prestations fournies telles que taxe d'atterrissage, d'embarquement, de débarquement ;
- de la variation des taux de change appliqués au voyage ou au séjour considéré.

Dans ce cas, la part ré-évaluable est égale à 100% du prix à l'exception du prix des vols internationaux. Le cours de références ayant servi au calcul des prix est indiqué dans le contrat. A la signature du bulletin d'inscription, le prix est ferme et définitif. Il est exprimé en euros et ne pourra plus être modifié par aucune des parties sauf en fonction des deux points autorisés par la loi (variations du coût des transports et variations des redevances et taxes afférentes aux prestations fournies).

En cas de modification du prix pour les cas visés ci-dessus, Terra Nobilis s'engage à en informer le client par courrier au plus tard 30 jours avant la date de son départ.

Dans tous les cas, aucune variation du prix fixé au contrat ne pourra intervenir au cours des 30 jours qui précèdent la date de départ.

Le détail des forfaits :

Nos prix comprennent : sauf mention contraire,

- le transport aérien international aller et retour et, dans le cas d'un circuit les vols intérieurs mentionnés, les liaisons aéroport/hôtel/aéroport sauf en cas d'achat de prestations sans transport aérien. Le transport durant le circuit comme mentionné dans la brochure, les visites mentionnées au programme, l'accompagnement culturel d'un conférencier et si nécessaire de guides locaux, le logement en catégorie notifiée dans le programme et les repas mentionnés dans le programme, les taxes locales et services, l'assurance assistance-rapatriement et les frais de dossier et d'inscription.

Nos prix ne comprennent pas : les dépenses personnelles, les repas non mentionnés au programme, les assurances optionnelles, les excursions et spectacles facultatifs, les pourboires d'usages aux guides.

Chambre individuelle – Le logement en chambre individuelle entraîne un supplément tarifaire. Ces chambres sont généralement plus petites et moins confortables que les chambres doubles. Ce choix devra être formulé dès votre inscription.

Assurances – Nos forfaits, sauf mention contraire, incluent une assurance assistance-rapatriement. Lors de votre inscription, Terra Nobilis vous proposera de souscrire une assurance annulation-voyage et bagage, non incluse dans nos forfaits. Les détails des contrats pourront être communiqués sur simple demande. En cas de souscription, un contrat vous sera automatiquement adressé avec la confirmation de votre inscription.

Responsabilité :

Conformément à l'article 23 de la loi n°92-645 du 13 juillet 1992, Terra Nobilis ne pourra être tenu pour responsable des conséquences des événements suivants :

Perte ou vol des billets d'avion (les compagnies aériennes ne délivrent pas de duplicata).

Défaut de présentation ou présentation de documents d'identité et/ou sanitaires périmés ou d'une durée de validité insuffisante (carte d'identité, passeport, visa, certificat de vaccination...) ou non conforme aux indications figurant sur le bulletin d'inscription, au poste de police de douane ou d'enregistrement. En cas de défaut d'enregistrement (y compris pour retard à l'embarquement), il sera retenu 100% du montant total du voyage.

Incidents ou événements imprévisibles et insurmontables d'un tiers étranger tel que : guerres, troubles politiques, grèves extérieures à Terra Nobilis, encombrement de l'espace aérien, faillite d'un prestataire, intempéries, retards (y compris les retards de La Poste pour la transmission de divers documents et/ou billets), pannes, perte ou vol de bagages et autres effets. Le ou les retards subis ayant pour origines les cas visés ci-dessus ainsi que les modifications d'itinéraires qui en découleraient éventuellement ne pourront entraîner aucune indemnisation à quelque titre que ce soit, notamment du fait de la modification de la durée du programme initialement prévu ou de retard à une correspondance. Les éventuels frais additionnels liés à une perturbation (taxe, hôtel, parking...) resteront à la charge du client.

Annulation imposée par des circonstances ayant un caractère de force majeure et/ou pour des raisons liées à la sécurité des clients et/ou sur injonction d'une autorité administrative. Terra Nobilis se réserve le droit de modifier les dates, les horaires ou les itinéraires prévus si elle juge que la sécurité du voyageur ne peut être assurée et ce sans que ce dernier puisse prétendre à une quelconque indemnité.

Transports aériens :

Les horaires des vols, ainsi que les types d'appareils, ne sont donnés qu'à titre indicatif car ils peuvent être modifiés. Ils ne sont donc pas un élément contractuel du billet et n'engagent pas la responsabilité des compagnies aériennes conformément à la convention internationale de Varsovie. Par ailleurs, au moment où nous éditons notre catalogue, les compagnies aériennes ne sont pas en mesure de nous fournir les horaires définitifs qui peuvent ainsi varier considérablement. Le premier et le dernier jour de voyage ne peuvent donc, souvent, être consacrés à des visites. En aucun cas, les frais liés à un départ matinal ou à un retour tardif ne pourront être pris en charge par Terra Nobilis ni justifier une éventuelle annulation. Des changements d'horaires aériens peuvent entraîner une légère modification de la durée du voyage qui ne donnera pas lieu à dédommagement si Terra Nobilis peut respecter le programme des visites initialement prévues.

Formalités et bagages :

Le voyageur doit être en possession de papiers d'identité en cours de validité, visas et autres documents exigés par les autorités du ou des différents pays traversés durant le voyage. Terra Nobilis ne pourra supporter les frais supplémentaires résultant de l'incapacité d'un voyageur à fournir les documents requis aux autorités compétentes.

Pour les voyages en avion, sauf mention contraire le poids des bagages est limité à 20kg. Un supplément bagage pourra être demandé par les compagnies aériennes au voyageur dont les bagages excéderaient cette franchise de poids. Les bagages sont transportés aux risques et périls des voyageurs pendant la durée du voyage.

Société Terra Nobilis, dont le siège social est situé au 22 rue du Général de Castelnau 67000 Strasbourg, FRANCE ; SAS au capital de 9 000 € Immatriculation au RCS de Strasbourg : TI 488 399 098 – SIRET 488 399 098 00034 – Immatriculation Atout France n° IM067120012. Garantie financière Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme (APST) - 15, rue Carnot - 75017 Paris - Assurance RCP : HISCOX RCPAPST 197 437 - N° de TVA intracommunautaire : FR4488399098 -

Tél. : 03 88 35 32 14